

Jardin

Bricolage

Décoration

Mode

👑 Miss France

**Société**

## Parents séparés et garde alternée : sept clés pour bien se partager les vacances

Après une séparation ou un divorce, la garde d'un enfant demande une nouvelle organisation familiale. Les vacances d'été, période tant attendue pour les enfants, peuvent être une source de stress ou de conflit pour les parents.

Audrey Vermorel - Aujourd'hui à 07:47 - Temps de lecture : 4 min



Le planning de garde des vacances d'été est indépendant du reste de l'année. Photo Sipa/Romain Doucelin

En France, 46 % des mariages terminent par un divorce. Selon [les chiffres de l'Insee](#), environ [120 000 sont prononcés chaque année depuis une vingtaine d'années](#), sans compter les couples non mariés qui se séparent. Pour les enfants, cette situation engendre des bouleversements. Une rupture n'est jamais simple, le quotidien familial se retrouve chamboulé par un système de garde entre les deux parents. [À cela s'ajoute l'organisation des congés d'été](#), pouvant devenir un véritable casse-tête. Car la garde alternée pendant les vacances estivales est indépendante des règles qui ont été fixées pour le reste de l'année.

« Cela va dépendre de l'âge des enfants, de leur personnalité, du lien que les parents entretiennent avec leur enfant, s'ils ont l'habitude de l'avoir pour des longues périodes ou non. Plus les enfants sont jeunes et plus [on va morceler les vacances d'été, soit par semaine, soit par quinzaine](#). À l'inverse, plus ils vont être grands et plus on pourra proposer des périodes de trois ou quatre semaines », détaille Noémie Khenkine-Sonigo, ancienne avocate en droit et la famille et fondatrice de Team'Parents, application d'accès au droit et de soutien aux parents séparés et seuls.

### A lire aussi

[Budget vacances : cette année, les Français se serrent la ceinture](#)

PUBLICITÉ

#ThoseAboutToDie Gagnants ou perdants, ils luttent pour survivre

02

Jours

12

Heures

36

Minutes

30

Secondes

le 19 juillet sur Prime Video

Inspired by  invibes

## 1/Prendre en compte l'âge de l'enfant

Le plus souvent, les parents se divisent la garde en prenant le mois de juillet pour l'un et le mois d'août pour l'autre, une année sur deux. Par exemple, le mois de juillet réservé à la mère les années paires, et pour le père en année impaire. Si les enfants sont en bas âge, une alternance de quinze jours chacun est recommandée pour éviter une séparation trop longue. Ces choix peuvent varier selon la distance, l'organisation des congés de l'entreprise ou les activités organisées pour les enfants (colonie de vacances, scoutisme, par exemple). Il faut donc prendre en compte tous ces facteurs et communiquer avec l'enfant pour faciliter ces temps de séparation.

## **2/Renouer les relations en amont**

« C'est aussi la question d'où on en est dans les relations entre les parents et les enfants. Si un parent n'est pas très présent dans la vie des enfants après une séparation, on ne lui confie pas pendant un mois d'affilée les enfants sans avoir proposé au préalable un moyen de renouer les relations », recommande Noémie Khenkine-Sonigo.

## **3/Participer aux frais éventuels**

Si l'un des parents ne peut pas prendre en charge l'enfant pendant l'été, il est de rigueur d'aider l'autre parent en participant à des frais de garde, comme le centre aéré ou une colonie de vacances, s'il n'y a pas d'autres solutions de garde possible, chez les grands-parents ou la famille par exemple. Si aucune compensation financière n'est proposée et que la situation est régulière, le parent lésé est en droit de saisir le juge des affaires familiales pour une révision de la pension alimentaire, par exemple.

### **Quid de la pension alimentaire ?**

Vacances d'été ne sont pas synonymes de pause sur la pension alimentaire. Elle doit continuer à être versée tous les mois dans sa totalité, même si l'enfant réside un mois chez le parent qui la verse.

## 4/Poser l'accord par écrit

L'accord entre les parents peut être pris à l'amiable. Toutefois, quand les choses sont faites de manière informelle, Noémie Khenkine-Sonigo recommande d'écrire a minima par SMS ou par mail afin de garder une trace de l'accord, « car s'il y a un conflit, on peut se mettre en difficulté si l'on ne peut pas prouver que les deux parents étaient d'accord. » Une convention entre les deux est même recommandée.

Dans le cas d'un désaccord important entre les parents, un juge sera chargé de trancher pour départager les deux parents et fixer le planning de garde.

### Peut-on partir loin ?

Concernant les séjours à l'étranger, ils sont tout à fait autorisés, en Europe et hors Europe, le lieu de vacances est propre à chacun. L'autre parent peut s'y opposer seulement s'il estime qu'il y a un risque que l'enfant ne revienne pas.

Lors des changements de domicile, en vacances et même en période scolaire, veillez à ce que votre enfant soit toujours en possession de sa carte d'identité, de son passeport ou de son carnet de santé.

– A.V.

## 5/Entretenir les liens avec l'autre parent

Comment gérer le maintien du lien pendant de longues périodes ? Rien n'est imposé aux parents, mais il faut surtout faire preuve de bon sens, communiquer le lieu de vacances et pouvoir communiquer de temps en temps. « On n'est pas obligé de passer entre parents, cela peut être en visio avec l'enfant, avec un téléphone dédié, une conversation WhatsApp. Il y a plein de choses possibles à mettre en place pour permettre à l'enfant de garder les liens avec son parent », suggère la créatrice de Team'Parents.

## 6/Anticiper sur l'organisation

Pour éviter tout chamboulement pour les enfants, la clé reste d'anticiper et de communiquer pour pouvoir s'organiser, adapter le calendrier et prévenir les enfants le plus tôt possible de l'organisation. « On peut, par exemple, faire des plannings avec des tableaux affichés sur le frigo pour que l'enfant visualise facilement son planning scolaire et extrascolaire et son planning de garde. Cela permet de l'apaiser et d'avoir de la visibilité », conseille la spécialiste.

## 7/Le laisser en dehors des conflits

La communication rationnelle entre parents, le dialogue et le bon sens restent la clé pour préserver l'enfant. « Il faut surtout éviter de le placer au milieu des conflits, qu'il ne soit pas le médiateur ou le messenger de ses parents », alerte Noémie Khenkine-Sonigo.

Magazine Lifestyle France - Monde +

---